



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement de Zone d'activité Economique sur 3,6 ha (dont une parcelle dédiée au maraîchage de 0,9ha) sur la friche Stiona à Sains-du-Nord (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CC Cœur de l'Avesnois

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 4 3 2 6 3 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Communauté de Communes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DOSEN

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	a) Construction de route classée dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	b) Opérations d'aménagements dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha ou, dont la surface de plancher ou emprise au sol est supérieur ou égale à 10 000 mètres carrés.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a pour projet d'aménager le site afin :

- D'implanter des entreprises sur la zone actuellement classée en zone UE dans le PLUi approuvé le 18/12/2023 ;
- De maintenir la parcelle agricole (parcelle de 9273m²) en fond de zone au nord-ouest du site afin de contracter un bail rural environnemental avec un maraîcher en agriculture biologique issu de l'Espace Test Agricole porté par la couveuse d'entreprises A Petits Pas.

Les travaux de démolition et de désamiantage de l'ancien site industriel ont déjà été réalisés dans le cadre de la convention avec l'Établissement Public Foncier.

NB: A noter, qu'un projet communal de salle de sport sur une assiette foncière de 5 991 mètres carrés (surface de plancher d'environ 1400m²), à destination des associations sainsoises, du Lycée Agricole Charles Naveau, mais aussi des futurs salariés des entreprises de la zone) a fait l'objet d'un permis de construire autorisé et ne fait plus parti du périmètre de la ZAE du présent cas par cas. (Cependant, initialement, toutes les études annexées ont été réalisées sur le périmètre du cas par cas + la cette salle de sport (lot 6 initialement))

4.2 Objectifs du projet

Le territoire porte l'ambition d'une réhabilitation exemplaire de cette friche industrielle incluse dans le tissu urbain. Il s'agit, tout à la fois, d'y ramener des activités économiques, y compris maraîchères, de garantir une continuité environnementale tant avec l'espace bâti qu'avec le bocage contigu.

Au regard de sa situation et de sa superficie, le site en fait un lieu stratégique au renouvellement urbain pour permettre le développement économique du territoire et a pour vocation de répondre aux demandes des petites entreprises locales, d'autant plus dans un contexte où les zones d'activités économiques du territoire présentent des taux de remplissage très élevés. Des investisseurs contactent régulièrement la collectivité pour du foncier ou de l'immobilier.

Le projet de revalorisation de la friche « Stiona » s'inscrit dans le programme « Petites Villes de Demain » qui a pour objectif de redynamiser le centre-bourg en y développant son attractivité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en une phase , de la façon suivante :

- Des aménagements pour la voirie centrale (direction Est-Ouest)
 - Route à double sens (6m) et accotement de 3m (au SSO). Il s'agit d'une chaussée en enrobé.
 - Aire de retournement
 - Chemin piétonnier (2m) le long de la voirie (au NNE) et séparé de celle ci par un espace vert dont une haie mixte de 1m
- Création d'une voie d'accès (5m) partant de l'aire de retournement sortant du site en direction NNO.
- Création d'un chemin agricole pour l'accès au maraîchage
- Création de noues
- Création d'une plaine de tamponnement et d'infiltration des eaux pluviales
- Création d'un merlon en frange paysagère à l'Est du site
- Aménagement d'une zone protégée et bassin pour les amphibiens
- Aménagement paysager, notamment arbres, arbustes et haies

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit la création d'une voie nouvelle avec une aire de retournement (dont l'accès se fera via la RD80, Rue Jean-Baptiste Lebas)

La voie desservira les différents lots qui accueilleront des activités économiques artisanales. Les acquéreurs de lots ne sont pas encore connus, il pourra s'agir de nouvelles entreprises ou d'entreprises locales souhaitant développer leurs activités. Les lots seront aménagés de manière indépendante.

Un espace dédié au maraîchage se trouvera à l'Ouest du site, accessible via l'aire de retournement avec une voie d'accès en matériaux perméables.

Les aménagements de collecte des eaux pluviales prévoient :

- une gestion d'infiltration à la parcelle
- une plaine de tamponnement et d'infiltration pour les EP des voiries et des EP issues des bassins versants naturels (récoltées par des noues au préalable)

Une étude géotechnique a été réalisée (annexe 1F-4)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Dossier Loi sur l'Eau pour les rubriques suivantes :
2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la ZAE Voirie Voie piétonne SDP	3.7 ha environ (dont 0,9 ha parcelle dédié au maraichage) 6 m de large+accot 3m large 2 m de large Non connu à ce jour

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Selon le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) du Cœur de l'Avesnois, le projet est en zone UE : Zone urbaine à vocation économique ainsi que en zone AP : zone agricole à enjeux paysagers

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à 1,2 km au Sud : Bois de la Fagne de Sains (310013291) La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à 550 m au Sud : Complexe écologique de la Fagne Forestière (310013726) Il n'existe aucune connexion hydraulique entre le site et les ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 20 km au Nord, il s'agit du Massif Forestier de la Lanière (FR3800773)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le site est situé au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (FR8000036).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Sains-du-Nord est concernée par un PPBE de voies bruyantes et le projet est concerné par le classement en infrastructure sonore de catégorie 3 (distance affectée = 100 m) sur la voie ferrée passant à proximité du site. (Cf. annexe F-8- chapitre 1.5)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet se situe en dehors des zones à dominante humide selon le SDAGE Artois-Picardie. Le diagnostic zone humide réalisé sur site n'a pas mis en évidence de zones humides au regard pédologique, cependant, le critère flore a révélé 1 600m² de zones humides via la présence de prairies atlantiques et subatlantiques humides. (Cf. Annexes F-3 et F-5)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Sains-du-Nord est concernée par le PPRI de la vallée de l'Helpe Mineur mais le site n'est pas concerné par le zonage réglementaire. Sains-su-Nord n'est pas concernée par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de la vallée de L'Helpe Mineure a été approuvé par arrêté interpréfectoral Nord/Aisne du 18 et 22 décembre 2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le secteur d'étude ne se situe pas dans l'emprise de sites et sols pollués connus. Une étude des pollutions a été réalisée dans le cadre du projet. Des pollutions de métaux, et traces de HAP ont été mis en évidence. les valeurs de gaz de sol restes inférieurs aux valeurs de référence prises en considération. (Cf. Annexe F-4)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site N2000 directive Oiseaux le plus proche se situe à 3,1 Km à l'Est, il s'agit de la ZPS "Forêt, bocage, étang de Thiérache" (FR3112001) Le site N2000 directive Habitats le plus proche se situe à 3,3 Km à l'Est, il s'agit de la ZSC "Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor" (FR3100511) Il n'existe aucune connexion hydraulique entre le site et les N2000.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des travaux de terrassement pourront engendrer des terres à évacuer. Celles ci seront utilisées au maximum pour les aménagements paysagers sur site. A ce stade, les volumes ne sont pas connus Le Maître d'Ouvrage s'assura des conditions de traitement de ses terres dans un centre de valorisation agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Des terres saines pourront être nécessaires pour la gestion de la pollution, de plus un merlon sera créé en frange paysagère du site. A ce stade, les volumes ne sont pas connus
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les aménagements seront raccordés aux réseau existant rue Jean Baptiste Lebas. La station d'épuration se situe sur la commune de Ramousies et a une capacité EqHab de 4500 ainsi qu'une capacité DBO5 de 270. Sa charge maximale en entrée est de 1 962 EH. Elle collecte les eaux usées des communes de Sains-du-Nord et de Ramousies. 93 % de la commune de Sains-du-Nord est épurée par par cette STEU.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Selon le diagnostic écologique réalisé sur le site présente un contexte écologique modéré. 2 habitats d'intérêt communautaire. Deux stations de flore protégée ont été identifiées (Scripe des bois) 23 espèces de faune protégée. Les mesures seront prises pour éviter, réduire, compenser les impacts sur le milieu naturel. (Cf. Annexe F-3)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site s'inscrit dans un contexte bocager typique de l'Avesnois mêlant prairies et haies.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Selon le site Géorisques, le périmètre du projet est situé à proximité d'un ancien site industriel et activité de service. Il s'agissait d'une activité de fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements, arrêtée en 2007 qui a engendré une pollution des sols (SSP3968809). Le démantèlement de l'usine et la dépollution des sols ont déjà été réalisés sous convention EPF.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Selon le site Géorisques, les risques naturels sont faibles sur le site. Le risque sismique est FAIBLE. Le risque de gonflement des argiles est FAIBLE Le potentiel radon est FAIBLE. Le site n'est pas concerné par le risque inondation ni par le risque de mouvements de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Une étude de pollution a été réalisée (annexe 12). Au regard des différentes mesures de gestion recommandés, la réalisation d'une Analyse des Risques Résiduels n'a été pas nécessaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L ' accès au site se fait par la rue Jean-Baptiste Lebas, route départementale D80. Cette rue constitue le principal axe menant au centre-ville de Sains-du-Nord notamment en venant d ' Avesnes-sur-Helpe depuis la D951. Le projet engendrera du trafic en lien avec les activités du site.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation d'engins.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est concerné par de zonage d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement, pour voies bruyantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation des engins mais les nuisances liées aux vibrations seront temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est situé en limite urbaine et ne sera pas de nature à rester en exploitation la nuit. Le projet ne modifiera pas significativement les émissions lumineuses en dehors de leur passage en LED
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Nuisances possibles en phase travaux du fait notamment de la circulation des engins mais les nuisances liées à la poussière seront temporaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents générés concernent les eaux usées domestiques qui seront gérées conformément à la réglementation en vigueur. Les activités économiques seront de type artisanales et ne seront pas de nature à engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les matériaux issus du projet d'aménagement seront des déchets inertes non dangereux. Ils seront revalorisés dans la mesure du possible en centre agréé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site est actuellement une friche industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une zone humide a été identifiée ainsi que des espèces protégées floristiques et faunistiques. Des mesures ont été proposées notamment d'évitement (annexe F-1)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le territoire porte l'ambition d'une réhabilitation exemplaire de cette friche industrielle incluse dans le tissu urbain. Les activités économiques prévues concernent des activités artisanales et maraîchères.

La zone humide a été délimitée et sera évitée.

Les deux stations de flore protégée sont protégées et sanctuarisées dans un espace vert.

Les amphibiens bénéficieront d'un aménagement propice et de qualité supérieure à la situation actuelle dans ce même espace vert.

Y sont prévus des aménagements permettant d'assurer une transition douce entre l'espace agricole bocager et le tissu bâti (proximité de la gare). Espaces verts ou plantés, traitement des eaux pluviales... qui garantiront le maintien de la biodiversité en milieu urbain.

Le projet est concerné par la labellisation "Petites Villes de Demain" qui est un programme piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) vise à améliorer la qualité de vie des habitants et habitantes, renforcer le rayonnement territorial et accompagner les trajectoires de transition écologique des collectivités membres.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cf. Annexe F-1

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe F- 1 : auto-évaluation facultative	☒
2	Annexe F-2 : Plan projet	☒
3	Annexe F-3: Étude faune flore dont délimitation de zone humide selon le critère flore	☒
4	Annexe F-4: Étude géotechnique + Étude des pollutions	☒
5	Annexe F-5 Etude hydraulique dont délimitation de zone humide selon le critère pédologique	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)